

Date de dépôt : 24 mars 2021

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Nicole Valiquer Grecuccio :
Le moratoire dans les investissements immobiliers annoncé par
les CFF le 26 janvier 2021 a-t-il des répercussions dans le canton
de Genève ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 26 janvier 2021, les CFF ont annoncé vouloir instaurer une sorte de moratoire dans leurs investissements immobiliers, soit une réduction de l'ordre 700 millions de 2021 à 2025, et ce afin que leur couverture soit totalement garantie. Ces réductions touchent de nombreux et importants projets urbanistiques, notamment dans l'agglomération lémanique.

Ce moratoire bloquera de nombreux projets et va donc à l'encontre de la politique anticyclique; il fragilise de nombreux secteurs économiques en relation avec la construction et met en péril des projets de logements.

Le parlement vaudois a ainsi débattu d'une résolution pour faire face à cette annonce et a été unanime pour condamner la suspension des projets immobiliers des CFF¹.

¹ *Le Temps* du 16 février 2021 <https://www.letemps.ch/suisse/grand-conseilvaudois-unanime-condamner-suspension-projets-immobiliers-cff> et <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/afada5e5-d999-4776-b573-33e92001993/meeting/1000549/>

Ma question est donc la suivante :

- ***Est-ce que des projets sont menacés à Genève par la décision des CFF et, le cas échéant, quelles actions le Conseil d'Etat envisage-t-il pour faire entendre les besoins du canton de Genève ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En date du 25 février 2021, suite à diverses interventions parlementaires fédérales et cantonales, et après discussions avec la Confédération, les Chemins de fer fédéraux (CFF) sont revenus sur la réduction des investissements immobiliers communiquée fin janvier. Cela signifie que les CFF peuvent finalement mettre en œuvre sans interruption l'ensemble des projets immobiliers prêts à être construits.

Il convient de préciser qu'aucun des projets immobiliers des CFF sur le point d'entrer en phase de réalisation dans le canton de Genève n'était concerné par l'annonce du 26 janvier dernier. Pour autant, le Conseil d'Etat reste attentif à l'évolution de la situation et ne manquera pas d'intervenir si notre canton venait à être directement impacté.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA